

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

ARRETE MUNICIPAL AVENANT DE L'ARRETE N°2025/LM/00233 TRAVAUX RUE DU COLONEL CAILLASSOU PROLONGATION JUSQU'AU 01/12/2025 2025/LM/00238

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, MAIRE de la Commune de VILLEMUR-SUR-TARN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- ✓ L.2211-1,
- ✓ L.2212-1,
- ✓ L.2212-2 et suivants,
- ✓ L.2213-1 et suivants.

VU le Code de la Route, et notamment les articles R 417-10 et suivants :

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles :

- ✓ L.2122-1,
- ✓ L.2122-2,
- ✓ L.2122-3.

VU le Code Pénal et notamment les articles R 610-3 et R 610-5.

VU l'arrêté n°2025/LM/00233 en date 12 novembre 2025 portant travaux de rénovation de toiture 15 Rue du Colonel Caillassou du 24/11 au 28/11/2025.

CONSIDERANT la demande de Monsieur Mehdi BOUYGUES domicilié 15 Rue du Colonel Caillassou 31340 Villemur-sur-Tarn de prolonger l'arrêté n°2025/LM/00233 en date 12 novembre 2025 portant travaux de rénovation de toiture 15 Rue du Colonel Caillassou du 24/11 au 28/11/2025, jusqu'au lundi 1^{er} décembre 2025, et que, par conséquent, il convient de prendre toutes les mesures permettant :

- le bon déroulement, en toute sécurité des travaux sus-évoqués,
- ainsi que la sécurité des usagers et des utilisateurs de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté n°2025/LM/00233 en date 12 novembre 2025 portant travaux de rénovation de toiture 15 Rue du Colonel Caillassou du 24/11 au 28/11/2025, est prorogé avec toutes les prescriptions, jusqu'au lundi 1^{er} décembre 2025.

ARTICLE 2

L'échafaudage pourra être démonté lundi 1^{er} décembre. **Ce démontage ne devra, en aucun cas, s'effectuer un samedi ou un dimanche.**

Affiché le
19 NOV. 2025

ARTICLE 3

L'ampliation du présent arrêté sera adressée par Monsieur le MAIRE de la Commune de VILLEMUR-SUR-TARN :

- ✓ à Monsieur Mehdi BOUYGUES, pour notification,
- ✓ à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Directeur du Pôle Routier de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemur, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Dumoulin", is placed over a blue horizontal line that extends from the end of the official name below it.

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.

Affiché le
19 NOV. 2025